Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) 2007 au Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

L'année 2007 inaugure une nouvelle législature

Principale innovation: la mise en œuvre du système présidentiel voulu par la Constitution vaudoise: réélu au premier tour des élections cantonales du 11 mars, le chef du Département des finances Pascal Broulis est désigné à la présidence du Conseil d'Etat pour la durée de la législature 2007-2012. Le président conserve son département que rejoignent au 1^{er} juillet l'Office des affaires extérieures, l'Unité de conseil et d'appui (UCA) et la Chancellerie d'Etat.

Son chef Pascal Broulis précise le 12 juillet les lignes directrices qu'il entend donner à la présidence: un rôle de modérateur au sein du Collège, d'ambassadeur pour le Canton et d'anticipateur face à l'évolution de la société. Premier temps fort, le président et le chancelier Vincent Grandjean présentent le 14 novembre à la presse le Programme de législature du Conseil d'Etat, accompagné de la planification financière 2009-2012. Ce document de référence marque la volonté du nouveau Gouvernement de consolider les atouts du canton pour répondre aux défis sociodémographiques et poursuivre sa croissance future.

Le Canton s'installe dans les chiffres noirs

Pour la deuxième année consécutive, les comptes de l'exercice 2006 arrêtés par le Conseil d'Etat à la fin mars 2007 sont positifs, à hauteur de 267 millions. Ce résultat excellent résulte d'une maîtrise rigoureuse des dépenses et d'une conjoncture économique favorable. Présenté le 2 octobre par le chef du DFIRE, le projet de budget 2008 du Conseil d'Etat confirme ces tendances et intègre les effets financiers de la RPT, qui induisent des coûts supplémentaires de l'ordre de 120 millions pour l'Etat.

La dette du Canton pour sa part enregistre une nouvelle baisse et avoisine 4,2 milliards au 31 décembre 2007. Cette diminutions est due notamment au remboursement annoncé le 13 mars par la BCV de la totalité des bons de participation pour un montant total de 733 millions. Autant d'éléments favorables qui incitent le 5 octobre l'institut Standard & Poor's à relever pour la deuxième année consécutive la notation financière de l'Etat de Vaud, qui rejoint ainsi avec son double A le groupe des cantons en bonne santé financière.

La nouvelle politique salariale entre en négociations

C'est sans doute la nouvelle politique salariale de l'Etat qui préoccupe d'abord le département en seconde partie d'année. Présidée par Pascal Broulis, la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines ouvre le 6 juillet une table de négociations avec les syndicats et associations du personnel, afin de doter l'administration vaudoise d'un nouveau système de classification (DECFO) et de rémunération des fonctions (SYSREM).

Les 1200 fonctions répertoriées actuellement et leur classification de 1969 ne correspondent plus à la nature des activités ni à l'organisation du travail. Les travaux de description et d'évaluation ont permis d'identifier un peu plus de 360 fonctions réparties sur 18 niveaux d'exigence, correspondant aux 18 classes salariales prévues. Au contraire du modèle actuel très hétérogène, le projet prévoit une progression salariale proportionnellement identique pour toutes les fonctions. Le Gouvernement garantit tous les salaires acquis lors du passage au nouveau système, et prévoit d'allouer environ 20 millions à la revalorisation de certaines fonctions.

Les négociations se poursuivent à l'automne, s'agissant notamment des augmentations annuelles de salaire. La délégation amène le 6 décembre de nouvelles propositions concrètes, afin d'assouplir le modèle présenté tout en maintenant la maîtrise des coûts supplémentaires.

Groupes de prestations 702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Lien départemental avec l'Ordre Judiciaire Vaudois.
- Appui au Président du Conseil d'Etat dans son rôle de représentation.
- Analyses économiques.
- Traitement des demandes d'exonérations fiscales pour les entreprises.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- · Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF et de l'UCA, lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV participation aux séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants.
- Loterie romande, délégué du Conseil d'Etat à l'organe de répartition VD.
- Salines de Bex lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration.
- Participation COPIL informatique 2010 (ACI).
- Secrétariat de la Conférence romande des directeurs des finances.
- Gestion des dons et legs de l'Etat de Vaud à des tiers.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier et l'Office des affaires extérieures.

- Réponses à des consultations sur la protection des données.
- Mise en oeuvre de lois et formation pour les entités concernées de l'ACV (subventions, participations).
- Communication du département et de la Présidence.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes.

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP).

Groupes de prestations 702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de recrutement, formation, mobilité, gestion de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail, démarches de réorganisation et LPers.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement et suivi de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants Ressources humaines.
- Appui RH aux futurs magistrats de la Cour des comptes.

- Chef du département.
- · Services et offices du DFIRE.
- Cadres et collaborateurs du DFIRE.
- SPEV, DEVRH (développement ressources humaines), en tant que partenaires.
- Candidats externes.
- CEP.

Groupes de prestations 702.3 Activités spécifiques

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatique et la protection des données.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.
- Mise en application de la loi sur les participations et de la loi sur les subventions.
- Assurer le secrétariat de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin.

- · Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- · Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants en 2007

Personnel

- Au 1er juillet 2007, Monsieur Olivier Meuwly a rejoint l'Etat-Major en qualité d'adjoint (taux d'activité partiel) pour renforcer les activités confiées au Service.
- Au 1er octobre 2007, Monsieur Olivier Guye a remplacé Monsieur Blaise Triponez démissionnaire au 31 août 2007.

Office

 Dès le 1er juillet 2007 l'Office des affaires extérieures est rattaché au Secrétariat général du département.

Divers et coordination

- Le Secrétariat général a été chargé de la mise en oeuvre de la Cour des comptes, notamment pour l'élaboration de son budget et un appui général aux juges de la Cour des comptes en vue de son fonctionnement au 1er janvier 2008.
- Mise en place de l'appui logistique organisationnel à la Présidence quinquénale dès le 1er juillet 2007.
- Dès le 1er janvier 2007, coordination d'une nouvelle entité rattachée au DFIRE soit la Chancellerie.
- Interventions auprès de la Confédération, via la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin, dans le cadre des réformes d'envergure tels que la mise en oeuvre de la RPT ou le financement des institutions de prévoyance de droit public.

Calendrier

Janvier 2007

- Démarrage des cours sur "Loi et règlement d'application sur les subventions" (6 matinées : 25-26 janvier, 1er et 2 février et 8 et 9 mars 2007).
- Loi sur la protection des données soumise au Conseil d'Etat.

Mars 2007

• Fin des cours sur "Loi et règlement d'application sur les subventions". Les cours ont eu beaucoup de succès (nombre de personnes) et les participants sont satisfaits.

- Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Michel Favez invitant le Conseil d'Etat à préciser la position qu'il défendra (aura défendue) auprès de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) au sujet des forfaits fiscaux réservés aux riches étrangers sans activité lucrative en Suisse.
- Elaboration de la communication sur le résultat des comptes 2006.

Avril 2007

Participation au projet d'Agenda 21

Mai 2007

• Diverses présentations de la Loi sur les subventions (Service de la santé publique par exemple).

Juin 2007

Arrêté sur la rémunération des membres de la Cour des comptes.

Juillet 2007

- Comité pour la sélection du Chef de l'Office des affaires extérieures.
- Participation à la séance de la commission de la péréquation entre le canton et les communes.
- Répartition des tâches de suivi entre l'Ordre judiciaire vaudois, le département des finances et des relations extérieures ainsi que le département de l'intérieur.
- Reprise par la Secrétaire générale adjointe du suivi des relations entre le DFIRE et l'Ordre judiciaire vaudois.
- Séance d'Etat-major pour la réorganisation du département en vue de l'accueil de la Chancellerie, l'UCA, l'OAE et l'OJV.
- Diverses présentations de la Loi sur les subventions à l'OMSV et l'Ordre des fiduciaires vaudois.
- Finalisation et transmission des canevas de lettres de missions et d'avenants aux cahiers des charges exigés par la Loi sur les participations.
- Présentation de la fonction présidentielle.
- Ré-Agir : suivi et mise en oeuvre du programme.

Août 2007

- Planification avec l'Inspecteur du Registre foncier du nombre d'offices du RF par rapport au nouveau découpage.
- Proposition au Conseil d'Etat adoption de la gestion 2006 de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Septembre 2007

- Participation à la séance de la commission de la péréquation entre le canton et les communes.
- Adoption de la proposition du Conseil d'Etat sur la répartition des tâches entre le département de l'intérieur et le département des finances et des relations extérieures concernant l'Ordre judiciaire vaudois.

8 sur 80

- Préparation du dossier Communication sur le projet de Budget 2008.
- Société vaudoise d'aide sociale et culturelle Loterie romande : organisation de la Commission de gestion planification des travaux et des séances.
- Séances d'examen du projet de budget 2008 avec la Commission des finances (OJV-SG-OAE-RF).
- Mise en place de la Cour des comptes appui logistique.
- Communiqué et dossier de presse du projet du budget 2008.

Novembre 2007

- Support à la présentation du programme de législature.
- DECFO-SYSREM : communication et information
- Organe de prospective : premiers travaux.
- Finalisation de l'inventaire des subventions et transmission aux départements.

Décembre 2007

- Elaboration et adoption par le Conseil d'Etat du plan d'examen des subventions 2008.
- Proposition au Conseil d'Etat : Révision de la gestion et des comptes 2006 du CCF.

Projets particuliers

Projets particuliers

- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatiques et la protection des données.
- Loi sur la protection des données personnelles (passage au Conseil d'Etat en janvier 2007 et au Grand Conseil en septembre 2007).
- Note aux affaires générales présentant l'organisation de l'organe de prospective (novembre 2007).

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch

Groupes de prestations 302.7 Relations extérieures

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantonales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantonales,
- Grand Conseil: Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- médias.

Evénements marquants, évolutions significatives

Raffermissement de la position du Canton de Vaud

L'objectif de la politique extérieure vaudoise consiste à sauvegarder les intérêts du canton et lui permettre de conserver une marge de manœuvre aussi étendue que possible, tout en contribuant à son rayonnement au-delà de ses frontières. L'OAE s'est employé à appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans cette démarche, notamment via ses partenaires principaux que sont la Députation vaudoise aux Chambres fédérales, ses réseaux au sein des administrations fédérales, des autres cantons, ainsi qu'au sein des conférences intercantonales et transfrontalières.

On constate que la voix de notre canton s'est raffermie en 2007. Des finances publiques assainies, un gouvernement uni et une économie privée pleine d'allant ont sans doute permis de conférer davantage de crédit à la politique extérieure de notre canton. C'est ainsi notre représentation dans les divers organismes intercantonaux se renforce : tant les Conseillers d'Etat que des cadres de l'administration vaudoise prennent une place plus importante à Berne. Plusieurs conférences intercantonales et transfrontalières sont ou vont être présidées par un Vaudois. Par ailleurs, les canaux du lobbying se font plus nombreux en même temps que le nombre d'affaires concernant les relations extérieures du Canton. Il est à cet égard révélateur que le Conseil d'Etat ait rajouté au début de 2007 un point permanent à son ordre du jour hebdomadaire: « Affaires intercantonales et fédérales ». Ainsi, la politique extérieure peut se développer en tant que véritable politique gouvernementale. Plus souvent que par le passé, Vaud noue des alliances avec d'autres cantons dont les intérêts sont convergents. Ces prises de position communes permettent de donner du poids à nos revendications. D'une manière générale, il faut néanmoins constater que la marge de manœuvre des cantons s'amenuise d'année en année. La place prise par la Confédération ne fait que croître. Le Conseil d'Etat fait de la défense des intérêts vaudois une préoccupation majeure. Il est bien conscient qu'il s'agit d'un travail de longue haleine.

Pour une présentation des principaux dossiers de politique extérieure au cours de la période courant de juillet 2006 à juin 2007, voir le "Rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud" (Rapport n°34 novembre 2007).

Projets particuliers

Projets particuliers

Sur le plan institutionnel, on relèvera la révision du 6 mars 2007 de la LOCE, qui a permis de concrétiser la mise en œuvre de la « Conférence des affaires fédérales », prévue par l'art. 118 Cst-VD, soit la commission permanente d'échange d'informations relatives aux affaires fédérales entre le Conseil d'Etat et la députation vaudoise aux Chambres fédérales (art. 21a LOCE). Cette révision précise en outre les compétences du Conseil d'Etat en matière de traités internationaux et de conventions intercantonales de « nature administrative » (art. 21b LOCE). La nouvelle loi sur le Grand Conseil, du 8 mai 2007, quant à elle, renforce les compétences du Grand Conseil en matière d'adoption de conventions intercantonales et des traités des cantons avec l'étranger (art. 60 ss).

En matière de lobbying, l'année 2007 aura été marquée par une défense des intérêts du Canton de Vaud notamment en relation avec les projets fédéraux suivants: RPT; projet ZEB (3ème voie Lausanne-Genève); Caisses de pensions publiques (initiative Serge Beck); Révision LAMal (financement des soins de longue durée et financement hospitalier); Politique agricole 2011 (PA 2011); Recensement 2010; Unification du droit de procédure pénale et civile fédérale ou encore Transports publics régionaux.

Sur le plan intercantonal, l'année 2007 est caractérisée par l'adoption du projet « Maison des cantons », qui vise à renforcer l'importance des cantons en tant que partenaires privilégiés de la Confédération.On relevera également la mise en oeuvre de l'ACI (Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges), adopté dans le cadre de la RPT et qui vise à développer les collaborations intercantonales et qui met en oeuvre le principe de l'équivalence fiscale.

Au niveau transfrontalier, l'année 2007 est notamment caractérisée par l'élaboration du programme cantonal de la nouvelle politique régionale (NPR), qui comportera dorénavant un volet consacré aux programmes Interreg. L'aide fédérale pour Interreg IV devra faire l'objet de conventions pluriannuelles à conclure entre les cantons et la Confédération début 2008.

Sources d'informations complémentaires

Documents complémentaires

Pour disposer d'informations complémentaires à propos des principales actions conduites sous l'égide de l'OAE au titre de la politique extérieure du Canton de Vaud, nous renvoyons le lecteur au Rapport 2006-2007 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud (Rapport N°34 novembre 2007).

Chancellerie d'État (CHANC)

Groupes de prestations

301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Groupes de prestations
301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants

- Suivi des travaux parlementaires relatifs à la refonte de la LGC et collaboration à sa mise en oeuvre
- Suivi des travaux parlementaires relatifs à la révision de la LOCE et mise en oeuvre de la nouvelle LOCE
- Organisation des élections cantonales pour le renouvellement des autorités
- Organisation du nouveau mode de présidence du collège
- Supervision des remaniements des départements à l'occasion du changement de législature (pour la chancellerie d'Etat, les Archives cantonales et le secteur des droits politiques quittent le service et sont rattachés dès le 1er juillet au DINT)
- Réorganisation du service à la suite du départ du vice-chancelier Eric Chesaux, en lien avec la démarche DEFI
- Coordination et animation du processus ayant conduit à l'adoption le 1er novembre 2007 du **Programme de législature 2007-2012** et de la **planification financière 2009-2011**
- Appui à l'organisation et supervision du déroulement des élections fédérales
- Préparation et suivi parlementaire de la révision de la loi sur les traitements et pensions des membres du Conseil d'Etat
- Poursuite de la préparation de la nouvelle loi sur la médiation administrative

La chancellerie d'Etat assure la planification stratégique des activités du Conseil d'Etat sous l'autorité du président; elle prépare et organise le programme de travail du collège, toujours sous l'autorité du président. Elle a préparé 45 séances du gouvernement (1428 décisions durant l'année 2007, pour le compte du Conseil d'Etat en fonction durant la législature 2002-2007, puis pour celui qui est entré en fonction au 1er juillet 2007 pour la présente législature. Enfin, elle a préparé les nombreux engagements, rendez-vous, séances de travail, déjeuners et dîners (protocolaires ou non) du gouvernement.

A noter que bien des dossiers soumis au Conseil d'Etat font l'objet d'une coordination en amont au sein du collège des secrétaires généraux, organe d'appui à la préparation des séances du gouvernement qui se réunit chaque semaine et est placé sous la responsabilité du chancelier.

En ce qui concerne le BIC, il a en particulier :

- diffusé 343 communiqués de presse
- coordonné l'organisation de 70 conférences de presse
- assuré la mise à jour quotidienne du site internet (page d'accueil et pages d'actualité)
- organisé l'accueil de la presse et du public à l'occasion des élections cantonales et fédérales,
- conseillé et soutenu les services et l'ordre judiciaire dans les migrations de leurs sites internet vers Typo 3 (deux services doivent encore migrer en 2008, le SAN et le SIPAL),
- conçu et mis à jour le « manuel Typo3 » destiné aux contributeurs Typo3 de l'administration cantonale,

- piloté le projet de site internet des musées vaudois (à mettre en ligne au printemps 2008),
- conçu et mis en ligne la base de l'intranet de l'administration,
- assuré la production de la revue de presse quotidienne,
- conçu et réalisé divers visuels, brochures ou autres matériels imprimés à la demande des services ou du Conseil d'Etat (dépliant « Le Canton de Vaud 2007 », publications pour le 50^e anniversaire du SPJ, Programme de législature, brochures de votations, matériel électoral, FAO spéciale de fin d'année, rapport annuel du CE pour les députés, etc.)
- repris la production (conception graphique et mise en page) du magazine de la Police cantonale.

Projets particuliers

Projets particuliers

On se réfère à la rubrique "Evénements marquants etc." avec les compléments suivants :

- Menée à son terme, la refonte de la LGC a vu le jour
- Menée à son terme, la révision de la LOCE a vu le jour
- Les élections cantonales et fédérales se sont déroulées normalement (à l'exception de problèmes survenus dans l'application amenant sur Internet les données de l'application VOTELEC, à corriger en vue des prochaines élections)
- Le Programme de législature et la planification financière de base ont été réalisés en respectant le court délai constitutionnel, à deux semaines près.

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Le programme de législature 2007-2012 et la planification financière 2009-2012 sont disponibles sur le site de l'etat de vaud; voir http://www.vd.ch/organisation/autorites/programme-de-legislature-2007-2012/

Groupes de prestations 53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Evénements marquants, évolutions significatives

Statistiques

Le nombre de nouveaux cas et d'entretiens est stable, tout comme le nombre d'investigations et de médiations.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'entretiens	339	350	261	278	359	304	295	302
Nouveaux cas	92	70	54	80	81	83	92	93
Médiations	8	16	7	19	25	23	32	32
Investigations	10	5	6	8	3	9	7	9

Projets particuliers

Projets particuliers

Le groupe Impact a développé des activités de coaching et d'intervention d'équipe ainsi que du coaching individuel.

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

www.vd.ch/impact

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Bureau cantonal de médiation administrative

Groupes de prestations

301.3 Médiation administrative

301.3 Médiation administrative

Résolution des conflits et malentendus entre l'Etat et la population via une fonction de médiation ("ombudsman").

Descriptif

Gestion du bureau cantonal chargé de traiter les requêtes en médiation.

- la population
- les autorités administratives

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Bureau cantonal de médiation administrative

Evénements marquants, évolutions significatives

La médiation administrative en chiffres

Le tableau statistique ne rend pas pleinement compte de l'activité quantitative et qualitative de la médiation administrative. En effet, si quelque 29% des demandes ne nécessitent qu'une écoute attentive, une orientation et des conseils, la grande majorité fait l'objet de l'ouverture d'un dossier. Le traitement de ces dossiers peut prendre quelques jours, semaines ou mois. La rubrique *Pendants* rend compte des dossiers qui ont été ouverts pendant une année civile et ne sont pas aboutis lorsque commence la suivante.

Le terme *Hors champ d'action* désigne les demandes ne concernant pas l'activité du service public cantonal au sens de l'article 3 de l'Arrêté du 16 août 2006 concernant le bureau cantonal de médiation administrative. Ces demandes font l'objet d'une orientation vers la bonne instance, publique ou privée (administrations communales, associations, avocats, etc.).

Année 2007 Statistiques au 31.12.07

Types de demandes	Entrés avant 2007	Entrés en 2007	Traités en 2007	
Demandes d'info et orientation				
Hors champ d'action	-	30	30	
In champ d'action	-	27	27	
Total info et orientation	-	57	57	
Dossiers (dans le champ d'action)				
Pendants	8	13	21	
Aboutis	25	93	118	
Totaux Dossiers	33	106	139	
Récapitulatif des demandes				
Hors champ d'action	-	30	30	
Dans le champ d'action				
Demandes d'info	-	27	27	

Dossiers	33	106	139	
Total In champ d'action	33	133	166	
Totaux des demandes au 31.12.07	33	169	196	
Remontées administratives	28	140	168	

La remontée administrative désigne les situations dans lesquelles il est nécessaire de s'adresser aux secteurs concernés de l'administration pour traiter la demande de l'usagère, de l'usager. Une seule remontée administrative peut impliquer plusieurs échanges oraux ou écrits avec l'administration.

L'année 2007 confirme la tendance qui s'esquissait en 2006 : la Médiation administrative voit son rôle d'orientation et de conseil très nettement supplanté par l'activité de médiation proprement dite.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Bureau cantonal de médiation administrative

Projets particuliers

Projets particuliers

Le Bureau cantonal de médiation administrative a ouvert ses portes en octobre 1998, commençant alors la mise en œuvre les deux premiers volets du projet Médiation administrative du Canton de Vaud :

- 1. créer une fonction de médiation administrative ;
- 2. mener une phase expérimentale de bons offices sur le terrain ;
- 3. proposer un cadre institutionnel pour une fonction de médiation administrative auprès du canton de Vaud.

Ce projet a été piloté par la Chancellerie d'Etat.

Le troisième volet du projet a abouti en 2006 avec la mise en consultation de l'Avant-projet de loi sur la médiation administrative :

En 2007, il s'est agi pour la Chancellerie d'Etat de faire la synthèse du retour de la mise en consultation de 2006 pour que le Conseil d'Etat puisse, en 2008, adopter le projet de loi sur la médiation administration et le transmettre au Grand Conseil.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Bureau cantonal de médiation administrative

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Le Bureau cantonal de médiation sur Internet : http://www.mediation-vaud.ch Médiation administrative : http://administrative.mediation-vaud.ch/index.php En matière d'administration judiciaire : http://justice.mediation-vaud.ch/

Médiation santé : http://sante.mediation-vaud.ch/

Documents (PDF)

Médiation administrative : organisation et fonctionnement Médiation et médiation administrative

Groupes de prestations 702.5 Office du registre foncier

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

13 Offices décentralisés du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs(recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants

Les 13 offices décentralisés du registre foncier, dirigés par un conservateur, ont enregistré 51'500 réquisitions en 2007 (2005 : 51'000 et 2006 : 51'500). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués (sur les titres hypothécaires; les timbres de dimension ont été supprimés le 1 janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 483 dossiers. 420 concernaient des logements de vacances, 20 des résidences principales, 27 des établissements stables et 16 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 221 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 10 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 42 expropriations dont 5 au Services des routes, 1 au Service des eaux, sols et assainissement, 32 aux communes; 3 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2007.

Projets particuliers

Projets particuliers

Le registre foncier s'adapte au découpage constitutionnel

Le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle organisation territoriale des registres fonciers, qui se mettra en place progressivement de 2008 à 2012. Cette réorganisation répond aux nouvelles dispositions de la Constitution et de la Loi sur le découpage territorial. Elle est rendue possible par une informatisation performante. Neuf offices et un bureau détaché resteront localisés à terme dans le canton, contre treize offices actuellement. Comme lors des phases antérieures, les futurs regroupements permettront de simplifier la structure administrative du Registre foncier et de diminuer les dépenses de fonctionnement de l'Etat. La réduction éventuelle du personnel reposera exclusivement sur les départs à la retraite et la non repourvue des postes vacants. Du point de vue des utilisateurs des registres, le rapide développement informatique et l'introduction de la consultation à distance limiteront les inconvénients géographiques.

Avancement de la saisie informatique

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

Graphique d'avancement de la saisie au 31.12.2007

Dès septembre 2007, les bureaux du registre foncier d'Aigle et d'Yverdon-les-Bains saisissent les actes déposés par les notaires et ces documents sont également à disposition des usagers autorisés sur Internet.

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

Descriptif

- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Traitement des certificats de salaire.

- · Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- · CAVS.
- · Communes.
- Canton.
- Confédération.

Rapport annuel de gestion 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (Individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC)

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- · Communes.
- Canton.
- Confédération.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voir, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

- Contribuables.
- ACI.
- · OID.
- · Communes.
- Canton.
- · Confédération.
- Employeurs.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

- Contribuables.
- ACI.
- · OID.
- · Communes.
- Canton.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- · Communes.
- Canton.
- Confédération.

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Administration cantonale des impôts (ACI)

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants

Année de transition, 2007 a néanmoins connu la concrétisation de certains projets stratégiques importants.

Registre fiscal

Le 13 décembre 2006, le Conseil d'Etat a désigné l'ACI comme service porteur du projet de mise en œuvre dans le canton de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR); cette dernière disposition, ainsi que son ordonnance d'application entrent pleinement en vigueur le 1er janvier 2008. Afin de mener à bien ce vaste projet, l'ACI a constitué un comité de pilotage qui regroupe :

- le Chef de l'Administration cantonale des impôts,
- le Chef du Service de la population,
- le Chef du Service cantonal de recherche et d'informations statistiques,
- le Chef de la Direction des systèmes d'information,
- le Chef du Service des communes et des relations institutionnelles,
- le Chancelier d'Etat.
- un Délégué de l'Office de l'information sur le territoire et,
- une Déléguée des communes (UCV).

Ce projet revêt une importance majeure pour notre canton dans la mesure où, capitalisant sur la solution opérationnelle du registre fiscal, il permet la constitution d'un fichier central de la population actualisant de la sorte le projet de RDCC maintes fois évoqué. De plus, la solution retenue par le canton, soit l'échange d'informations entre les communes et l'OFS par le transit obligatoire de l'application cantonale, il autorise des économies substantielles pour les communes notamment. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer l'importance du travail à mener par tous les bureaux communaux concernés afin de contrôler, corriger et compléter les informations disponibles sur supports électroniques concernant bâtiments, logements et habitants. Rappelons enfin que cette solution doit permettre le recensement fédéral périodique de la population sur la seule base des fichiers informatiques.

Article CANTON-COMMUNE N° 6
Article CANTON-COMMUNE N° 8

Passerelle Impôt Source

La phase de tests relatifs à la transmission et l'enregistrement des données concernant les contribuables soumis à l'impôt à la source, soit essentiellement les travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour, s'est poursuivie tout au long de l'année. Avec l'envoi des barèmes et instructions pour 2008, l'étape suivante a été amorcée en informant et invitant les employeurs intéressés à adhérer à la démarche. Rappelons que deux fonctionnalités sont ainsi offertes :

- > le transfert de fichiers issus des applications "salaire" et
- > la passerelle WEB ou décompte on-line.

Le rapprochement avec le contribuable

La *Nuit des impôts*, telle qu'on l'a connue en 2006, n'a pas été reconduite cette année et une solution permettant de mieux tenir compte des les desiderata de notre public a été initiée (ouverture des bureaux à des heures plus en phase avec les besoins du contribuable). Ainsi, 7 jeudis de suite, du 1^{er} février au 15 mars (délai du retour de la déclaration d'impôt) les 19 offices d'impôt de district étaient ouverts jusqu'à 18 h. 30 et, de plus, à Lausanne, les deux offices d'impôt de la place répondaient aux contribuables entre 12 et 14 h.

Le groupe des utilisateurs, mis sur pied en 2005, s'est réuni à trois reprises, effectuant deux visites : le Château cantonal (siège du Gouvernement et de la Chancellerie) et le Service cantonal de recherche et d'informations statistiques. Il a notamment examiné la problématique de la mensualisation de l'impôt fédéral direct et la lisibilité des nouveaux documents relatifs à la perception.

Le *Club des 100*, qui regroupe les dirigeants des principales entreprises vaudoises, a pu profiter, le 24 septembre, à l'UEFA (à Nyon), d'un exposé du professeur Xavier Oberson intitulé "*La Suisse doit-elle craindre la concurrence fiscale?*

En ce qui concerne l'établissement des déclarations d'impôt des personnes physiques, les modèles 2005 ont été reconduits pour la période fiscale 2006, taxée en 2007. Pour le futur, et dans un but de diminution des volumes de documents à traiter, des adaptations ont été portées aux logiciels fiscaux vaudois afin de limiter les impressions aux seules rubriques renseignées. Par ailleurs, le taux de pénétration des déclarations "électroniques" tend à augmenter; plus de 215'000 contribuables ont ainsi recours à un tel procédé pour déposer leur déclaration d'impôt (60 %).

Organisation/logistique

La nouvelle définition des districts ressortant de la mise en œuvre de la Constitution de 2003 se traduit, pour l'ACI, par une nouvelle désignation des offices d'impôt. Attendu que les contribuables d'un district politique peuvent être traités par plusieurs offices locaux ou qu'un office d'impôt peut devoir taxer les dossiers de contribuables domiciliés dans plusieurs districts politique, la dénomination "Office d'impôt du district NNN" couvre tous les bureaux situés dans ce même district, les succursales qui ne se trouvent pas au chef-lieu du district se voyant adjoindre le complément "Bureau de YYY".

Mais 2007 aura surtout été, en termes de management, l'année de la réorganisation profonde de l'administration centrale : la division juridique et législative a ainsi été dissoute et ses forces vives intégrées, avec les collaborateurs de la division de la taxation, dans douze "centres de compétence" dont les pouvoirs ont été élargis. Ces entités doivent permettre un traitement diligent des affaires, jusqu'aux instances judiciaires s'il le faut. Les centres de compétences mis sur pied s'articulent comme suit :

- Affaires juridiques complexes (y.c. section LMSD),
- Affaires spéciales et exonérations (y.c. section GI),
- Assujettissement et répartitions,
- Assurances et prévoyance,
- Base de connaissances,
- Cellule économique,
- Contentieux (y.c. groupe PROCO),
- Entreprises PP/PM,
- Familles et déductions sociales,
- Fortune mobilière et immobilière et son rendement (y.c. estim. titres non cotés),

- Salariés Rentiers.
- TAO VaudTax

En 2007, les offices de Grandson, du Pays-d'Enhaut et des personnes morales ont connu un changement de préposé :

- A Château-d'Oex, M. Benjamin Pilet succède (le 1er mai) à M. Marc-Henri Blatti qui prend une retraite bien méritée.
- A Grandson, Mme Elisa Levaillant a succédé (le 1er septembre) à M. Philippe Cochand appelé à de nouvelles responsabilités au sein de la direction centrale.
- Enfin, aux personnes morales, M. Thierry Drouhet (ex-administration centrale) succède, à compter du 1er janvier 2008, à M. Cédric Stucker qui a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.

Formation

Les deux volées de formation chapeautée par la Conférence suisse des impôts (niveau 1) qui se sont achevées en 2007 ont été couronnées de succès pour 24 collaborateurs du service. Par ailleurs, c'est en 2007 que les 7 premiers diplômés CSI II ont terminé avec succès cette formation.

Evolution du nombre de contribuables assujettis aux impôts périodiques

357'538	+ 0.8%
15'129	+ 3.6%
9'807	+ 3.7%
1'155	+ 4.5%
383'629	+ 1.0%
51'938	+ 14.8%
24'841	+ 16.8%
	15'129 9'807 1'155 383'629 51'938

Produit des impôts cantonaux Voir les comptes de l'Etat

Rapport annuel de gestion 2007
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)

Projets particuliers

Projets informatiques

Assujettissement à l'impôt

Un effort soutenu a été consenti afin de permettre le traitement automatique de toutes les mutations transmises par les communes. La permissivité parfois trop grande des applications communales et les bogues inhérents à toute nouvelle application informatique majeure ont nécessité des adaptations lourdes, également dictées par l'évolution de la législation (introduction du partenariat enregistré par exemple). De plus, l'analyse s'est également poursuivie sur les axes suivants : fonctionnalités permettant une taxation/perception automatisée, intégration des pré-requis pour le traitement des contribuables soumis à l'impôt à la source et de leurs employeurs, intégration des pré-requis pour le nouvel outil de facturation, relations avec le registre foncier, intégration des et ouverture aux exigences dictées par la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes. Ce vaste projet va encore connaître à court et moyen termes des évolutions, techniques surtout, qui mettront fortement à contribution développeurs informatiques, analystes, testeurs et autres collaborateurs du service chargés de la gestion courante de l'application.

Taxation

L'outil vaudois de taxation assistée par ordinateur (TAO) a été adapté aux exigences et normes propres à la nouvelle période de taxation. Les principes régissant la taxation automatique (10 % des dossiers) ont été affinés et la cybertaxation a été complétée par une solution de taxation semi-manuelle, déléguée aux OID. Cette dernière solution permet à des taxateurs juniors de traiter les dossiers dont la complexité ne nécessite pas l'expertise fiscale, mais qui ne pouvaient être liquidés par les cybertaxateurs (demandes de renseignements ou de pièces complémentaires, nombre d'anomalies supérieur au seuil de la cybertaxation, etc.). Dans le cadre de la taxation 2006 (en 2007), seul l'office de Lausanne a expérimenté cette nouvelle procédure; elle devrait être généralisée, ou à tout le moins, mise en œuvre également dans les autres OIDs en 2008.

D'autre part, des travaux importants ont été conduits afin de permettre la détermination et la gestion courante des acomptes et d'ouvrir cette application aux autres contributions dues par des personnes physiques (impôt sur les gains immobiliers, droits de mutation, impôt sur les successions et les donations, etc.); les solutions qui en découlent seront opérationnelles sitôt le nouvel outil de perception en production.

Un outil de reporting est actuellement en développement. Les premiers rapports périodiques ont ainsi pu être édités. A terme ce concept, qui devrait s'étendre au domaine de la perception et du registre, devrait également prendre en charge les extractions statistiques destinées au SCRIS et à l'AFC (RPT) notamment.

La "taxation automatique" des personnes morales a été reconduite avec succès, pour la deuxième année consécutive.

Perception

Alors que l'objectif était de remplacer les anciennes solutions de perception au 1^{er} janvier, malgré les efforts importants et soutenus consentis tant par les collaborateurs de l'ACI et les collaborateurs de la DSI, que par le fournisseur informatique, le COPIL des projets informatiques de l'ACI a du décider d'appliquer le principe de précaution quant à la mise en oeuvre de l'application de perception «SIPF». Ainsi, la bascule du système IT dans SIPF s'effectuera au 30 juin 2008 et le système IT continuera de rendre ses services habituels jusqu'à cette échéance.

Dès lors le calendrier suivant est prévu :

- 15 novembre 2007, acomptes 2008 calculés selon les mêmes modalités et outils (IT) qu'en 2006;
- jusqu'au 30 juin 2008, modalités de travail avec la TAO et/ou avec IT sans changement;
- 1er juillet 2008, bascule de l'application IT dans SIPF et reprise des données;
- Automne 2008, SIPF et TAO géreront l'impôt à la source;
- 31 décembre 2008, le bouclement de l'exercice 2008 se fera par la nouvelle application; à la suite de cette opération, les données des PM seront également traitées par SIPF.

En novembre, les contribuables vaudois ont reçu les 12 BVR mensuels accompagné d'un bulletin supplémentaire permettant d'acquitter les acomptes en un seul versement. A ce pli était également joint le bordereau provisoire de l'impôt fédéral direct 2007 payable au 31 mars 2008, ainsi qu'une information invitant le contribuable intéressé à solliciter le paiement mensuel de l'IFD également. Dans le cadre de l'introduction de cette mensualisation, ce sont 8 paiements distincts des acomptes cantonaux/communaux qui seront acquittés en 2008 afin de "rattraper" le décalage légal existant en l'espèce; dès 2009, les acomptes mensuels des contribuables qui auront souscrit à cette démarche engloberont donc les impôts communaux (pour les communes – largement majoritaires – qui ont confié ce mandat de perception à l'Etat), cantonaux et fédéraux. A relever encore que pour souscrire à cette démarche, le contribuable peut s'inscrire aisément en adressant un simple SMS. Notons encore que la notification des acomptes s'est faite en deux vagues successives en raison de retards de certaines communes pour adopter leur coefficient communal pour 2008 et de l'annonce d'un référendum sur ce même objet (Pully).

Le domaine des impôts dus par les personnes morales n'a pas connu de développements majeurs, mais fait l'objet d'analyses d'intégration dictées par le projet SIPF.

Documentation

Alors que la documentation à disposition du taxateur était accessible sur plusieurs supports (papier, répertoires informatiques dédiés, intranet, etc.), une application de partage de la connaissance, qui concentrera toute l'information interne du service, a été intégrée à l'outil de taxation assistée par ordinateur. Cette base de connaissance, utilisant une solution informatique "open source", sera ouverte directement à tous les collaborateurs du service (via le portail IAM), puis, dans un troisième temps et pour les rubriques autorisées par le respect du secret fiscal, aux internautes également.

Droit fiscal

Outres les adaptations périodiques dictées notamment par les dispositions relatives à la lutte contre la progression à froid, diverses modifications ont été introduites dans la législation fiscale cantonale :

- modification de la terminologie relative aux placements collectifs,
- précision quant à l'imposition des gains immobiliers frappant des immeubles ayant "bénéficié" d'un report d'impôt,
- introduction des dispositions (impôt à la source) en relation avec la nouvelle loi fédérale

- concernant la lutte contre le travail au noir (LTN),
- adaptation terminologique de la législation vaudoise à la suite de la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif (12 juin 2007),
- modification du décret du 12 décembre 1983 sur la ratification par le Canton de Vaud de l'Accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers (30 octobre 2007).

Organisation du service

Voir Evénements marquants, évolutions significatives : chapitre Organisation/logistique.

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Administration cantonale des impôts (ACI)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Internet

Le site Internet de l'ACI a poursuivi son développement, s'enrichissant de nouveaux chapitres destinés aux professionnels de la fiscalité et aux communes.

De plus, nous pouvons enfin compter sur une calculette qui permet à tout contribuable – personne physique – de déterminer le montant d'impôt qu'il doit ou devra acquitter sur le revenu et/ou la fortune et sur les prestations en capital imposées distinctement.

Enfin, l'application VaudTax 2007, qui permet de faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt ordinaire des personnes physiques a été mise en ligne pour la première fois avant la fin de l'année, offrant ainsi aux internautes de se préparer avant les autres à leur devoir de contribuable.

www.vd.ch/impots

Publications papiers

Dépliant annuel Supplément 24Heures

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

- · Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.1 Planification et statistiques financières

704.1 Planification et statistiques financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Dossiers fédéraux
- Etudes et analyses
- Commissions intercantonales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Préparer les prises de position du DFIRE concernant les dossiers mis en consultation par la Confédération. Suivre les dossiers fédéraux (RPT, Or et bénéfices BNS, PAB, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans le Groupe de coordination des affaires intercantonales.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques et aux statistiques financières.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- · Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds

• Le public

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplementaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL) ainsi que les projets de décrets (EMPD) du point de vue financier et technique.

- · Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiev) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plate-forme financière de l'Etat de Vaud (Procofiev)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Le Grand Conseil

- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants

Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)

De par sa contribution transversale à la mise en œuvre de la RPT dans le canton de Vaud, le SAGEFI a principalement collaboré sur :

- la proposition d'amendements à la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et à la loi fédérale concernant la modification d'actes dans le cadre de la RPT (3ème Message) pour la députation vaudoise aux Chambres fédérales;
- la préparation de la prise de position du canton de Vaud sur les projets d'ordonnances suite à la législation d'exécution de la RPT en collaboration avec la Cellule RPT. Ce faisant, le SAGEFI est représenté dans la Cellule RPT, qui se réunit chaque semaine;
- l'établissement de réponses à des consultations fédérales portant sur les aspects financiers liés à l'entrée en vigueur de la RPT;
- l'analyse des effets financiers transmis par la Confédération, la rédaction de rapports s'y référant et la vulgarisation de ces derniers au Conseil d'Etat et à la Cellule RPT;
- l'introduction, la vérification ainsi que la consolidation des effets financiers RPT dans le budget 2008;
- la préparation de la Convention entre le Conseil d'Etat et les communes vaudoises réglant la répartition entre l'Etat et les communes vaudoises des effets financiers négatifs de la RPT;
- la participation à différentes séances avec la Confédération, le Conseil d'Etat, les représentants des communes et les membres du Grand Conseil en charge du dossier RPT;
- la rédaction de la prise de position du canton de Vaud à l'intention de la « Conférence des directeurs cantonaux des finances » relative à l'audition sur les chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2008;
- le traitement des demandes spécifiques de la Cellule RPT et des services métiers portant sur les aspects financiers et organisationnels de la mise en œuvre de la RPT dans les services de l'Administration cantonale.

Planification financière 2009 - 2012 liée au Programme de législature 2007 - 2012 du Conseil d'Etat

La planification financière doit être actualisée conformément à l'article 105 de la Cst-VD qui stipule que le Grand Conseil prend acte chaque année de la planification financière à moyen terme.

L'élaboration du budget 2008 ainsi que de la planification financière 2009-2012 ont été marquées par l'élection du Conseil d'Etat entré en fonction au 1er juillet 2007 pour la législature 2007-2012. A cet effet, il apparaît utile de rappeler que cette dernière a occasionné une nouvelle répartition et composition des départements dont la mise en œuvre technique, menée par le SAGEFI, a été réalisée dans le cadre de

53 sur 80

l'élaboration du budget 2008.

L'art. 17 de la LFin mentionne que dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'Etat adopte la planification financière et la présente au Grand Conseil avec le Programme de législature. La planification financière concrétise sur le plan financier le Programme de législature. Elle présente une estimation de l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement, ainsi que des dépenses et des recettes d'investissement.

La planification financière du Programme de législature 2007-2012 s'établit dans le cadre d'une situation financière plus favorable que celle du début de la législature 2002-2007. Il convient en effet, de rappeler que la fin de cette dernière se caractérise par des comptes 2005 et 2006 excédentaires respectivement de CHF 46 et de 267 millions. Ces deux années sont suivies par des budgets 2007 et 2008 excédentaires, respectivement de CHF 11 et de 8 millions.

Selon les hypothèses émises et conformément aux indexations accordées par le Conseil d'Etat, les finances cantonales devraient rester équilibrées jusqu'en 2012, tout en finançant les mesures du Programme de législature prévues pour la période 2009-2012. Nonobstant ceci, si les ressources du ménage courant de l'Etat ne suffisent pas à assurer le financement des mesures, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité d'allouer des moyens dégagés par les simplifications apportées aux tâches administratives et par le déploiement de la cyberadministration.

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion qui fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil d'Etat et d'assistance au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée. Par ailleurs, la planification financière 2009-2012 liée au Programme de législature 2007-2012 intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil d'Etat. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

Notation Standard & Poor's

Depuis l'année 2003, le canton de Vaud sollicite l'agence de notation Standard & Poor's pour l'obtention d'une note afin de répondre aux impératifs du marché des capitaux. La note traduit le degré de solvabilité, la capacité de l'Etat à honorer ses engagements financiers et donc à prélever des fonds auprès des investisseurs institutionnels.

Le SAGEFI élabore chaque année un dossier appelé « rating book » afin de permettre à Standard & Poor's de disposer de toutes les informations nécessaires pour la notation. Le « rating book » s'effectue notamment en collaboration avec le SCRIS et les Retraites Populaires. Depuis 5 ans, le bilan se résume comme ci-dessous.

- En 2003, 2004 et 2005 Standard & Poor's a octroyé la note « A/tendance stable » à notre canton, ce qui le situait en queue du classement des cantons suisses faisant l'objet d'une telle notation.
- En 2006, le canton de Vaud a reçu la note « A+/perspective stable ». Cette amélioration de la note saluait la politique d'assainissement financier du Conseil d'Etat, qui l'inscrivait désormais dans la durée.
- En 2007, Standard & Poor's a relevé la note du canton de Vaud. Ce dernier a reçu la note « AA-/
 perspective stable ». C'est donc la deuxième année consécutive que l'institut réévalue à la
 hausse le rating de l'Etat, qui rejoint ainsi avec son double A le groupe des cantons en bonne
 santé financière.

C'est grâce au contrôle étroit des coûts, à une programmation financière prudente ainsi qu'à une réduction sensible de l'encours de la dette que l'Etat de Vaud a pu bénéficier du relèvement de sa note en 2007. Afin d'améliorer sa notation durant les prochaines années, le canton de Vaud devra être particulièrement attentif à sa dette consolidée, qui reste malgré tout élevée en comparaison des standards nationaux.

Loi sur les finances

La Loi sur les finances (LFin) du 20 septembre 2005 est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006. La mise à jour et l'introduction de nouvelles directives d'exécution est un processus permanent et soulève un travail important. Il permet ainsi d'améliorer le processus financier opérationnel au niveau des services, des départements et du DFIRE et par là-même de renforcer peu à peu le système de contrôle interne (SCI).

La mise en place d'un SCI est de garantir que l'ensemble des lois et des règlements, des procédures et mesures d'organisation (mesures de contrôle) ordonnés par le Conseil d'Etat soit assuré. Les contrôles peuvent être manuels ou automatiques. Compte tenu de l'hétérogénéité des systèmes d'information au sein de l'Etat de Vaud, l'application du SCI à l'Etat de Vaud est dans la plupart des cas des opérations manuelles. Raison pour laquelle il est difficile de garantir un SCI performant, comme le souhaiterait d'une manière justifiée le Contrôle cantonal des finances.

En 2007, le SAGEFI a émis les nouvelles directives suivantes :

- La directive n° 18 Gestion des fonds dans le bilan et hors du bilan de l'Etat
- La directive n° 24 Budget de fonctionnement, crédits supplémentaires et suivi budgétaire au sens des articles 19 à 28 de la loi sur les finances (LFin)

Compte tenu de l'importance de la directive n° 24 sur le budget de fonctionnement, un travail important de communication et d'information a été réalisé au sein des services et des départements. La directive a également été présentée à la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN). En effet, cette directive est également liée à une observation de la COFIN sur les comptes 2006 au sujet des dépassements budgétaires non autorisés.

D'autres directives sont en préparation ou feront l'objet d'une adaptation, comme par exemple sur la notion de pièces justificatives, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), etc.

Guide financier

Le guide financier a été rédigé afin de fournir un outil de référence interne en matière financière à l'Etat de Vaud. Il est destiné principalement au personnel administratif et aux chefs de service dans leurs activités quotidiennes de gestion, aussi bien au niveau directionnel qu'opérationnel. Ce guide permet au praticien d'identifier facilement les étapes du cycle de vie du processus de conduite et d'exécution de la fonction financière au sein de l'Etat. Le processus financier de l'Etat de Vaud fait l'objet d'une description détaillée et réunit toutes les directives et instructions financières applicables à la LFin.

L'élaboration du guide financier a permis également de mettre de l'ordre dans l'ensemble des directives et règlements devenus obsolètes. A titre d'exemple, deux vieux règlements sur la comptabilité de l'Etat de Vaud dataient de 1930 et de 1945. Pour le reste, il s'agit principalement de directives et règles à l'usage interne de l'Etat (DRUIDE) qui ont été remplacées par de nouvelles directives suite à l'entrée en vigueur de la LFin. Le guide financier regroupe l'ensemble de ces directives qui sont au nombre de 24, dont 9 ont été réalisées en 2006 et 2007.

Il comprend également les directives budgétaires qui sont adaptées et validées chaque année par le Conseil d'Etat ainsi que les instructions de bouclement des comptes révisées totalement en fonction des nouvelles normes comptables pour le bouclement des comptes 2006. Ces dernières, sans être exhaustives, se résument par la définition des principes d'évaluation, la prise en compte des risques sur les postes de bilan en introduisant des correctifs d'actifs (correctifs de valeur) et de facto une charge d'amortissement au compte de fonctionnement, la suppression des provisions et le renforcement du suivi des transitoires et des reports de crédits.

Ce guide financier accompagné des directives, a été un travail de plus de deux ans par l'ensemble des collaborateurs du SAGEFI, estimé à plus de 8'000 heures de travail et devra être modifié au gré des nouvelles pratiques et par l'adjonction de nouvelles directives.

55 sur 80

Ce document sera prochainement accessible sur le site intranet de l'Etat de Vaud http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/guide financier, mais il a tout de même été décidé de l'imprimer et d'en faire une distribution très large au sein de l'Administration cantonale vaudoise (chefs de service, Etat major des départements, etc.) afin que chacun prenne connaissance et mette en application ces directives et instructions financières. Enfin, la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN) a été informée par le Président du Conseil d'Etat de la réalisation de ce dernier et chaque commissaire de la COFIN en recevra un exemplaire à titre d'information.

Gestion du risque

Comme pour l'année passée, le rapport sur les participations détenues par l'Etat de Vaud a fait clairement ressortir un certain risque au niveau des caisses de pensions des sociétés de transport subventionnées. Un rapport circonstancié sur ce sujet a été demandé par le Conseil d'Etat.

Le tableau de bord semestriel sur les quatre entités qui se trouvent à la périphérie de l'Etat, à savoir : la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), les Retraites Populaires (les RP), l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) et la Romande Energie Holding (REH), a identifié un risque au niveau de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud gérée par les RP. En effet, suite à l'initiative parlementaire Beck qui demande un degré de couverture des institutions de prévoyance de droit public à 100%, un projet de loi fédérale prévoit une recapitalisation en 30 ans voire en 20 ans. Pour l'Etat de Vaud, le coût de la capitalisation de la CPEV à 100% est évalué à CHF 2.4 milliards à fin 2007. Ce montant pourrait varier à la hausse, étant donné la forte exposition des caisses de pensions sur les marchés financiers. Le second risque identifié est celui du domaine de l'électricité suite à la libéralisation du marché en deux étapes à partir de 2008. Ce risque concerne la REH et n'a pas été évalué.

En 2006, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont autorisé l'aliénation de 29 participations. En date du 31 décembre 2007, 12 participations ont été vendues.

Gestion de la dette

La gestion de la dette est réalisée d'une manière quotidienne. Pour la 3ème année consécutive, la dette de l'Etat de Vaud a été réduite. Ceci provient du rachat du solde des bons de participation de la BCV à hauteur de CHF 734 millions, de l'autofinancement des comptes 2007, de la variation des comptes de bilan et d'une optimisation de la dette.

Etant donné que les emprunts à long terme ne prévoient pas de remboursements par anticipation, l'Etat de Vaud se trouve depuis l'année 2007 dans une position de placement sur le marché. De plus, compte tenu de l'amélioration de la notation du Canton auprès de Standard & Poor's de « A+ » à « AA-/ perspective stable », les investisseurs bancaires mettent en garantie de leur bilan le « papier valeur Etat de Vaud » pour se refinancer sur le marché, suite aux accords de Bâle II. Un investisseur bancaire a tout de même accepté, à titre exceptionnel et sans dédit, un remboursement anticipé d'un emprunt arrivant à échéance en 2013 de l'ordre de CHF 40 millions.

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Projets particuliers

Projets particuliers

Schéma directeur du système d'information financier de l'ACV

Le schéma directeur du système d'information financier a été réalisé conjointement durant l'année 2007 par la DSI (maître d'œuvre) et le SAGEFI (maître de l'ouvrage). D'une manière très synthétique, les quatre étapes analysées ont été les suivantes :

- 1. Analyse de l'existant : effectuée en collaboration avec les Unités financières départementales (UFD), elle a permis de décrire les macros processus financiers, d'analyser les applications et les flux d'information et permis d'identifier les points forts et les points faibles actuels (dysfonctionnement et problèmes rencontrés).
- 2. Construction de la cible fonctionnelle : cette deuxième phase a permis de recueillir les enjeux et les orientations stratégiques du domaine finance (vision prospective) et d'analyser les impacts potentiels sur le métier et le système d'information (SI). Elle permettait également d'identifier les fonctions/services attendus du SI à partir de l'analyse des processus et SI existants. Enfin, l'ensemble de la démarche a permis de construire la cible fonctionnelle en modélisant le POS (plan d'occupation des sols) fonctionnel.
- 3. Diagnostic d'urbanisme et orientations : la troisième phase consiste à réaliser le mapping de l'existant sur le POS fonctionnel et d'identifier les vides fonctionnels, les redondances applicatives, les incohérences de périmètre applicatif ainsi que les référentiels non couverts. Enfin, il a été formalisé les orientations d'évolution métier et stratégie du SI.
- 4. Architecture logique et migration : cette dernière étape consistait à modéliser la cible d'architecture logique et les paliers de migration.

Ce travail a été réalisé de janvier à novembre avec les ressources internes de la DSI, du SAGEFI et des UFD. Après la validation du schéma directeur du système d'information financier par le COPIL du 22 novembre 2007, une présentation a été initiée dans l'ensemble des départements et au Contrôle cantonal des finances.

Les étapes 2008 consistent à élaborer un cahier des charges permettant de faire un appel d'offre et de rédiger un EMPD permettant la mise en œuvre d'un futur outil financier intégré (ERP).

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Sources d'informations complémentaires

Intranet

http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Groupes de prestations

706.0 Gestion et administration du service

706.0 Gestion et administration du service

- · Direction du service.
- Support direction / administratif.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.

Descriptif

- Direction du Service, conduite du service, coordination des URH départementales, politique du personnel et appui au Conseil d'Etat et à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (négociations), politique de formation.
- Support direction / administratif, secrétariat, gestion agendas, téléphones, accueil, économat, préparation de dossiers, organisation de séances, site du service, secrétariats des domaines RH du service.
- Support financier et comptable, budget du service (comptabilité, factures, Cofin), tableaux de bord (ACV et SPEV), suivi de la masse salariale (GR 30), relations avec le CCF et le SAGEFI ainsi que les assureurs (justification des comptes).
- Support informatique.
- Responsabilité de l'informatique du SPEV et plus particulièrement du paramétrage du logiciel des salaires et des relations avec l'UID-DFIRE pour le bon fonctionnement de l'application des salaires.
- Gestion des habilitations d'accès à cette base de données.
- Suivi du parc micro-informatique du service et relations avec la BEDAG.
- Remplacement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et modification des procédures de travail.
- Développement et mise en œuvre d'un système de management et de tableaux de bord prospectifs.

- Secrétariat général.
- Services de l'Etat. CHUV. Unil.
- Collaborateurs de l'Etat.

Groupes de prestations 706.1 Politique ressources humaines

706.1 Politique ressources humaines

- Application et respect de la LPers.
- Activités transversales liées aux ressources humaines.

Descriptif

URH CE, fonction « personnel » pour le Conseil d'Etat. Elle gère les populations « chefs de service» et « fonctions dirigeantes et exposées », ainsi que des dossiers particuliers transmis par le Conseil d'Etat.

Coordination URH

Celle-ci s'organise autour de rencontres bimensuelles entre le SPEV et les URH départementales et d'ateliers de travail spécifiques. Les échanges portent sur les projets et développements du SPEV, les questions de politique RH en général, les problèmes de terrain rencontrés par les URH.

DECFO-SYSREM / autres projets

Le SPEV conduit le projet majeur, mise en place d'une nouvelle politique salariale (projets DECFO – SYSREM) qui devrait voir sa mise en application durant le courant de l'année 2008.

Juridique

Centraliser les questions juridiques liées au personnel afin de pouvoir venir en appui et en aide au Conseil d'Etat et aux services dans la gestion quotidienne. Fournir des avis de droit et conseils et en dégager une pratique cohérente applicable à l'ensemble de l'ACV. En collaboration avec le SJL, traiter le contentieux devant le Tribunal de Prud'hommes de l'ACV.

Planifications, processus et indicateurs

Ce secteur a pour mission d'une part de déterminer les niveaux des postes, donc au final le niveau de rémunération. Cette analyse contextuelle est distincte de celle exercée sur les fonctions (projet DECFO) Elle est importante dans la mesure où le résultat de chacune de ces analyses a un impact sur la masse salariale (parfois à très long terme) et sur l'équité interne. D'autre part, en collaboration étroite avec le SAGEFI, il contribue à l'élaboration du budget des salaires de l'ensemble des services et assume la responsabilité du suivi des effectifs à l'ACV ainsi que celle de la préparation des rapports à l'intention du Conseil d'Etat relatifs à l'évolution des ETP et de la masse salariale de l'ACV.

- Conseil d'Etat.
- Chefs de services.
- Responsables des ressources humaines.
- Collaborateurs de l'Etat.

Groupes de prestations
706.2 Administration ressources humaines

706.2 Administration ressources humaines

- Salaires.
- · Assurances sociales.
- Mesures administratives + Fixation de salaire initial.
- · Effectifs.

Descriptif

Salaires

Ce secteur assure le paiement des salaires et la gestion administrative de tous les documents en relation avec la rémunération pour l'ensemble du personnel de l'ACV (à l'exception des Hospices). A ce titre, il est responsable du paiement correct des salaires et dans les délais prescrits. Il agit également dans le cadre des relations avec les instances judiciaires ou les organes officiels, notamment l'administration fiscale ainsi que les offices de poursuites et tribunaux, pour tout acte administratif en relations avec la rémunération des collaborateurs de l'ACV. Ce secteur agit sur la base des avis de mutations que lui adressent les services ou des requêtes officielles qui lui sont transmises. Il renseigne les entités sur les mesures à prendre dans les situations particulières et contrôle l'application des dispositions légales (lois fédérales, cantonales, LPers) dans son domaine d'activité. Il établit, dans les délais, les certificats et attestations requises par l'administration fiscale et les autres organismes officiels.

Assurances sociales

Ce secteur assure la gestion et le suivi des assurances sociales AVS, Caisse de pensions, assureurs LAA, en collaboration avec les services. Il valide toutes les déclarations d'accident (données salariales) avant de les transmettre aux assureurs LAA et en contrôle le suivi. Dans ce cadre, il vérifie les décomptes d'indemnité journalière et procède, le cas échéant à l'exercice du droit de recours envers le tiers responsable. Il assure la gestion du fonds FAMPEV. De même, il procède au contrôle des demandes de remboursement des APG et assure la gestion des cartes AVS des collaborateurs de l'ACV. Sur demande des instances concernées, il procède aux contrôles d'affiliation à l'AVS d'anciens collaborateurs. Il apporte son concours aux services lors des révisions de la Caisse de compensation AVS et en valide les conclusions.

Mesures administratives

Ce secteur assure la responsabilité centrale de la fixation des salaires initiaux, de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. Il agit dans le cadre de la LPers et veille à son respect ainsi qu'à celui de l'équité interne. Il répond aux sollicitations externes, essentiellement du secteur parapublic, concernant les règles et modalités d'application des barèmes de salaires et mesures administratives_{62 sur 80}

L'optique future consiste à déléguer une partie du suivi des mesures administratives. Il s'agit de mesures n'ayant pas d'impacts majeurs sur la masse salariale (validation d'un congé maternité, par ex.). Ces délégations pourront être opérées pour autant que les RRH et les services soient à même de les assumer (formation nécessaire, etc.).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, appui aux services, coordination.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Groupes de prestations

706.3 Formation continue

706.3 Formation continue

Formation continue des collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Différentes formations selon nouveau catalogue pour les collaborateurs et cadres de l'ACV, impliquant :

- Analyse des besoins.
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation.
- · Gestion des inscriptions.
- Conseil en développement organisationnel.
- Formations sur mesure, coaching.

Informations détaillées sur l'organisation et les prestations du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) :

http://www.cep.vd.ch/prod/cep/cep internet p.nsf/Catalogue?OpenForm

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires:

- Collaborateurs et cadres de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs d'autres administrations publiques ou parapubliques (Ville de Lausanne, Confédération).
- Députés vaudois.

Partenaires:

- Fonctions transversable de l'Etat.
- Organismes de formation d'autres cantons, HEV, ASO, etc.

Groupes de prestations 706.4 Développement ressources humaines

706.4 Développement ressources humaines

Descriptif

La division Développement RH assure des prestations pointues visant une optimisation du capital humain notamment au travers de la mise à disposition d'outils de développement du personnel et des carrières. Elle répond de la gestion du recrutement, des entretiens d'appréciation, de la réinsertion professionnelle ainsi que de la politique des apprenants. Elle conduit et coordonne les acteurs responsables des unités ressources humaines qui lui sont rattachées : DEC - DSAS - DINF - DFIRE. Elle implémente et suit des projets transversaux favorisant le développement des cadres, la gestion de la relève et la promotion des talents en mettant en place un système de transfert des compétences du personnel.

- Entretien d'appréciation.
- Publication des annonces de postes vacants.
- Recrutement des cadres (Conseil d'Etat et spécialistes).
- Appréciation par simulation recrutement (APS-r)/développement (APS-d).
- Bourse des candidats (collaborateurs/trices).
- Bourse des candidats à l'apprentissage.
- Développement et relève des cadres supérieurs.
- Bilan de compétences individuel.
- Accompagnement pour suppression de poste.
- Techniques de recherches d'emplois.
- Réinsertion professionnelle.
- Logistique CDA (Coordination des apprentis).

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Collaborateurs et cadres de l'Etat

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants

L'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre et la consolidation de différents projets dont nous retiendrons principalement :

Ré-AGIR

Intitulé « Programme Ré-AGIR », ce programme s'adresse à tous les collaborateurs de l'Etat atteints durablement dans leur santé physique et/ou psychique. Ses objectifs généraux sont d'accompagner le collaborateur en difficulté de santé, par une prise en charge précoce et complète, sur les plans professionnel et médical ; de réinsérer dans le processus de travail, en favorisant un retour rapide et durable en emploi ; et de collaborer à la prise en charge et au soutien du collaborateur, par une dynamique de réseau et de partenariat. Les prestations du SPEV sont les suivantes : définition, coordination et suivi du programme, aux niveaux conceptuel et méthodologique ; communication et formation des intervenants (responsable hiérarchique, RRH, etc.) ; suivi financier et coordination des prestations fournies aux collaborateurs ; mesure des résultats, négociation et formalisation de la collaboration avec les partenaires internes et externes (notamment avec le Service de la santé publique – médecin cantonal adjoint, la CPEV, les assureurs accident et l'OAI Vaud) ; mise en œuvre et suivi des mesures dites de réinsertion professionnelle (lors d'inaptitude avérée au poste de travail).

Contrôle

Le CCF a émis à plusieurs reprises la nécessité pour le SPEV de se doter d'une cellule interne d'audits RH, rattachée à la Direction du service. Cette cellule est plus que jamais nécessaire dans la perspective de délégations étendues en matière de mesures administratives vers les URH. Opérationnelle depuis le printemps 2007, cette cellule a effectué, en accord avec ces entités, ses deux premières interventions auprès du secrétariat général du DFIRE et de l'Inspectorat du Registre foncier.

La cellule de coordination des offices payeurs (CoOP)

La responsabilité de la gestion des données liées à la paie (mutations administratives diverses telles que promotions, droit au salaire en cas de maladie, heures supplémentaires, etc.) est déléguée à des « offices payeurs » pour des raisons juridiques (lois sur les Hospices-CHUV et l'Université de Lausanne) ou en raison de leur taille (Office du personnel enseignant – OPES – pour le DFJC). Dans ce cadre, le SPEV a mis en place une cellule de coordination des offices payeurs (SPEV – OPH – OPES- Unil) dont l'objectif est d'assurer une gestion cohérente et coordonnée de l'administration de ressources humaines, et plus particulièrement de la paie au sein de l'Etat.

Projets particuliers

Projets particuliers

DECFO-SYSREM

Ce projet concerne tous les collaborateurs de l'Etat à l'exception des magistrats, des médecins des Hospices Cantonaux et des enseignants de l'Université de Lausanne et des Hautes écoles

Il a pour but de simplifier la gestion administrative en diminuant le nombre de fonctions, d'obtenir un système plus transparent par la diminution du nombre de classes de salaire, notamment de supprimer les hors-classes et de tendre vers une plus grande équité entre les fonctions tout en permettant à l'Etat d'être compétitif sur le marché du travail

Ce projet vise également une description complète des emplois, une nouvelle classification des fonctions et une politique salariale, afin de moderniser la gestion du personnel de l'Etat. Les activités de ce projet sont les suivantes : réalisation des descriptions des emplois et métiers par branche d'activités professionnelles, gestion du répertoire des emplois et métiers (REM) de l'ensemble de l'Administration cantonale ; évaluation des fonctions et élaboration de la future grille des fonctions; gestion des profils et des descriptions des fonctions ; développement de la nouvelle politique salariale en lien avec la future grille des fonctions (échelle des salaires, système de progression, adjonctions au salaire et tarifs et barèmes spécifiques) ; préparation et mise en oeuvre du nouveau système (bascule par service, SIRH, questions juridiques, négociations) ; communication sur le projet

Des informations détaillées sont disponibles sous :

http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/personnel-de-letat/decfo-sysrem/actualite-decfo-sysrem/<//a>

Système de management et de tableaux de bord propectifs

Par ce projet, la direction du service souhaite mettre en oeuvre un système de management lui permettant de se positionner dans un contexte et un environnement fluctuant, orienter les activités du service selon des priorités, déterminer un phasage cohérent en lien avec les missions et les actions du service afin que chaque collaborateur du service puisse se situer dans ce cadre et s'identifier aux objectifs fixés. Le système de management devra permettre d'appuyer et de renforcer les prestations actuelles du SPEV et soutenir les changements majeurs intervenus ou qui vont être menés par le SPEV. Il permettra également d'apporter au Conseil d'Etat, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les éléments de décision nécessaires sur la base d'indicateurs factuels et pertinents.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

Groupes de prestations 301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

- Administration et gouvernement.
- Secteur parapublic (en principe avec participation financière)

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants en 2007

Organisation

Suite à la réorganisation des départements pour la législature 2007-2012, l'UCA a été transférée du DIRE au DFIRE.

Elle n'est désormais plus rattachée à la Chancellerie, mais dépend fonctionnellement du Président du CE et administrativement du Service du personnel (SPEV).

Une **charte d'intervention**, signée par le président du Conseil d'Etat, précise les modalités de collaboration avec l'UCA et garantit l'indépendance de ses conseillers.

Prestations

Avec 4.8 ETP de conseillers en organisation, l'UCA a en 2007,

- conduit ou appuyé 10 mandats dont 8 ont fait l'objet d'un rapport et 4 ont été attribués par le CE ou une délégation du CE (les autres par les chefs de département) et
- réalisé une **quinzaine d'interventions** (appui ponctuel hors mandat)
- cadré 3 demandes qui feront l'objet de mandats en 2008

La tendance qui se dégage de ces mandats est une **complexification** des sujets traités. En effet, les démarches conduite par l'UCA concernent de plus en plus des problématiques qui:

- s'étendent au-delà du périmètre du principal service concerné et sont analysées dans leur transversalité
- concernent plusieurs départements et peuvent donc être impactées par des politiques divergentes
- traitent de questions stratégiques (mandat CE ou DEL CE)

Par ailleurs, pour se tenir au fait des **meilleures pratiques** en matière d'organisation, le directeur de l'UCA bénéficie de:

- l'expertise du **GREF** (groupe de référence composé de 3 personnalité ayant une grande expérience de consultant) qui s'est réuni à 2 reprises
- contacts réguliers avec ses homologues des autres cantons dans le cadre du CREO (Club romand des entités d'organisation) qui s'est réuni à 3 reprises

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

Projets particuliers

Opération DEFI

Résultats DEFI 2006

En 2007, le suivi des mesures DEFI 2006 a été réalisé dans le cadre des opérations de bouclement.

Les résultats montrent que les mesures ont effectivement produit une économie de 58917 CHF sur un montant planifié de 59673 CHF, soit **98.7**%.

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

Sources d'informations complémentaires

Documents complémentaires

Site intranet

• http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/management-et-organisation-uca/

Rapports UCA

- L'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire
- Une réponse dans ce sens a été adressée par le CE à la COGES qui demandait l'accès aux rapports de l'UCA

Bilan des activités

 A la demande de la COGES, un bilan des activités de l'UCA a été réalisé et présenté à ses membres en date du 3 mai 2007

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- · Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique statistique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

- Grand Conseil.
- · Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- · Confédération.
- · Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations 708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse statistiques.

Descriptif

- Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Statistiques périodiques.
- · Projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- · Confédération.
- Autres cantons.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.3 Diffusion

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.

- · Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations 708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Production périodique.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

- Municipalité de Lausanne.
- · Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Rapport annuel de gestion 2007
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants, évolutions significatives

Le Plan statistique cantonal décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2007 comptait 52 projets et 107 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 238 mois/homme (SCRIS: 84 mois/homme) et celles pour les projets à 97 mois/homme (SCRIS: 71 mois/homme). En cours d'année, certains des projets envisagés ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2007. Ce sont : le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

Le projet de loin le plus important de par son ampleur qui a fortement mobilisé le SCRIS en 2007 consiste en la révision totale de l'Annuaire statistique du canton de Vaud. Pour sa 31e édition, cet annuaire a subi, pour la première fois, une refonte complète fondée sur un nouveau concept plus attractif. Le nouvel annuaire se veut moderne aussi bien dans sa forme que dans son contenu. Portant sur tous les thèmes de l'information statistique, il associe de nombreux graphiques, commentaires et références aux multiples tableaux tradionnellement présentés qui tous ont été révisés. Une nouveauté essentielle est le couplage référencé de l'information contenue dans l'annuaire sous sa forme papier avec le site internet Statistique Vaud. Ainsi chaque information présentée de manière synthétique dans la version papier est développée sur le site internet en particulier par la présentation de séries historiques. L'Annuaire statistique dans sa nouvellle version constitue indéniablement un ouvrage de référence sur le canton de Vaud. Durant l'année 2008, des améliorations et des compléments seront encore apportés à l'annuaire avant que sa production atteigne sa vitesse de croisière.

Le SCRIS a pour mission de produire régulièrement une prospective démographique pour le canton. Les perspectives publiées en 2007 pour le canton et ses districts ont confirmé les tendances calculées précédemment à savoir la poursuite d'une croissance élevée de la population vaudoise avec un accroissement de l'ordre de 97'000 résidents permanents entre 2006 et 2020. Les perspectives démographiques servent de point de repère et de référence à l'appui de nombreuses politiques publiques. Afin d'étayer certaines de ces politiques le SCRIS a produit des rapports sur les effets de l'évolution démographique dans le domaine scolaire ainsi que dans celui de l'hébergement médico-social. En 2008, un rapport sera produit sur les effets en matière de besoins en lits hospitaliers.

Depuis plusieurs années, le SCRIS a développpé les collaborations intercantonales. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS poursuit une collaboration intensive avec les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel. Ces cantons apprécient la haute compétence du SCRIS dans ce domaine. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique.

La collaboration au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché sur la production de deux fiches thématiques. Cet observatoire a pour but de fournir des élements statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Afin d'enrichir le capital statistique, le SCRIS s'efforce année après année de bénéficier des retombées d'une tendance lourde présente dans l'administration vaudoise à savoir le développement d'applications administratives et de registres. En 2007, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines. Parmi ceux-ci, on peut signaler : l'accès pour la première fois au contenu complet des déclarations d'impôt des personnes physiques, les travaux préparatoires pour l'obtention, dès le début 2008, des premières données issues du SIEF sur les apprentis, le lien établi entre l'application SIBAT-CAMAC pour la réalisation de l'enquête fédérale de la construction qui sert de source d'information pour la mise à jour du registre des bâtiments ou encore la production régulière d'indicateurs sur le revenu d'insertion.

Rapport annuel de gestion 2007 Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Projets particuliers

Principaux projets 2007

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela le SCRIS s'appuie sur les enquêtes existantes qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais surtout de plus en plus sur des applications administratives, comme déjà indiqué précédemment.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2007, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- Les premières exploitations des données issues des déclarations d'impôts des personnes physiques (postnumerando) ainsi que, sur cette base, la production de simulations à l'usage du DFIRE.
- La rationalisation du processus de collecte de l'information auprès des communes dans le cadre de l'enquête annuelle fédérale sur la construction.
- La production d'une analyse détaillée sur l'évolution et la structure de l'emploi et des établissements de l'économie vaudoise. Cette analyse a fait l'objet d'une publication dans la série Communications statistiques.
- En collaboration avec l'UDD, la définition et la production des indicateurs clés du développement durable qui sont dorénavant présentés dans l' Annuaire statistique du canton de Vaud sous la forme d'un chapitre dédié.
- La production pour la première fois d'un fascicule intitulé "Les chiffres de l'égalité, Vaud 2007" en collaboration avec le BEFH.
- La production d'une analyse des résultats de l'enquête menée avec le SEPS auprès des jeunes Vaudois sur leurs activités physiques et sportives. Cette analyse a fait l'objet d'une publication dans la série Communications statistiques.
- La mise en oeuvre auprès des établissements concernés de la statistique fédérale révisée des établissements non hospitaliers. Une première analyse des données collectées auprès des EMS a été réalisée.
- Une prise de contact formelle avec la FAJE, en vue de préparer la collaboration en matière statistique dans le domaine de l'accueil de jour des jeunes enfants. Il s'agit là d'un nouveau domaine pour la statistique publique voulu par le Grand Conseil dans le cadre de la LAJE.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Sources d'informations complémentaires

Publications du SCRIS en 2007

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Courrier Lausanne déchiffrée (3 numéros)

Série Communications statistiques Vaud :

Structure et évolution de l'emploi dans les branches de l'économie vaudoise

Activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs

Série Communications statistiques Lausanne :

Le tissu économique de la région lausannoise

Annuaire statistique du canton de Vaud 2008

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2007"

Série Conjoncture vaudoise :

Industrie

Construction

Hôtellerie-restauration

Sites Internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Statistique Lausanne: www.scris-lausanne.ch

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch